46e Année N° 3351 Le N° 0,25 c. PARAIT LE SAMEDI 20 Janvier 1934

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.

Organisation Française de la production du sucre

Il y a trois ans, la situation du sucre dans le monde était analogue à celle du blé aujourd'hui : il y avait surproduction à l'étranger, et la production (métropolitaine et coloniale) était supérieure à la consommation.

Aussi les cours du sucre s'effondrèrent-ils au dessous du prix de revient. Les planteurs de betteraves virent arriver le moment où ils ne pourraient plus continuer leur exploitation sans s'endetter.

Tous les producteurs de sucre, en France, comprirent alors la nécessité d'ajuster la production à la consommation.

Il fallait d'abord protéger la culture betteravière et l'industrie sucrière nationales contre le dumping, c'est à dire contre l'invasion des produits étrangers, qui allait résulter de la surproduction dans le monde entier. Aussi commença-t-on par demander à l'Etat de compléter la protection douanière, inefficace en temps de crise, notamment par un contingentement des importations.

Mais ce n'était là qu'une opération préliminaire, indispensable d'ailleurs pour parer au danger venant de la surproduction universelle du sucre. Une fois établi le contingentement que seule l'autorité de l'Etat pouvait imposer, les producteurs français se sont mis à organiser, eux-mêmes, le marché intérieur.

Ils ont commencé par réduire volontairement, et par leurs propres moyens, la production du sucre ; et comme le marché était encombré par un fort excédent antérieur, ils ont procédé au stockage de cet excédent, et retiré les quantités qui alourdissaient le marché.

Cette organisation, ces mesures, ont été décidées et exécutées sans l'intervention de l'Etat, sans taxation des cours du sucre. Ce sont les intéressés qui se sont mis d'accord, et qui ont agi en donnant un remarquable exemple d'intelligence et de discipline.

Pour achever l'effort si heureusement couronné de succès dans la France métropolitaine, il restait à protéger le marché français contre les effets du désiquilibre de la production coloniale. Cette dernière étape vient d'être franchie : les producteurs métropolitains se sont mis d'accord avec les producteurs coloniaux pour que ces derniers limitent aussi leur production. Comment d'ailleurs les producteurs coloniaux n'auraient-ils pas compris comme les producteurs métropolitains les avantages de la stabilisation des cours ?

L'accord qui vient d'être signé établit que le marché français sera alimenté dans la proportion de 87 0 0 par la métropole, et de 13 0 0 par les colonies.

L'équilibre entre l'offre et la demande ce grand problème de l'économie moderne est donc maintenant résolu en France dans le domaine du sucre.

Il s'impose d'observer ce résultat quand on se préoccupe de défendre le marché du blé. Les producteurs de blé devraient se persuader, comme l'ont fait les fabricants de sucre, qu'une amélioration durable de leur situation ne pourra être obtenue par la seule intervention de l'Etat, et qu'ils doivent surtout organiser la production.

Quel que soit le désir des pouvoirs publics d'arranger les choses, en « dirigeant » l'économie, ils ne peuvent pas empêcher qu'il y ait des stocks invendus, si les producteurs s'obstinent à produire plus que les consommateurs ne peuvent acheter.

Lettre Ouverte aux Sisteronnais

Un mouvement général de vulgarisation de l'Aviation est nettement déclanché en France.

Nous avons estimé que notre département ne devait point demeurer dans cette voie à «l'extrême-arrière».

C'est pourquoi nous avons créé l'Aéro-Club des Basses-Alpes qui vient après ses aînés déjà illustres d'Auvergne, de Provence, de Bordeaux, Lyon, Savoie, Grenoble, etc. s'atteler à la tâche commune dont les termes principaux sont les suivants :

1° La vulgarisation de l'Aéronautique par la plume, la parole, le cinéma et par les exercices pratiques de ses membres actifs.

2° L'organisation du Tourisme aérien dans le département, par l'installation de tout ce qui est propre à le faciliter : terrains d'atterrissage, services de renseignements techniques, météorologiques et touristiques ; postes ravitailleurs d'essence, d'huile, de dépannage, etc.

3° L'initiation de nouveaux adeptes par la pratique du vol à voile d'abord et du vol à moteur ensuite.

Nos buts sont vastes ; ils exigent pour être atteints, l'union et la coordination de toutes les bonnes volontés.

Tout homme clairvoyant doit, à l'heure présente, être convaincu du rôle prépondérant qui échoit à l'aviation comme moyen rapide de communication, de transport, de progrès et de sécurité nationale.

La phalange glorieuse des pionniers de l'aviation française nous impose de ne rester dans cette voie à la remorque d'aucun autre pays.

C'est pourquoi *nous faisons appel à tous*, en créant dans chaque localité importante une Section de l'Aéro-Club qui a son Comité de direction, sa vie propre, sous la tutelle du Club.

Un peu partout, ces sections pourront organiser des séances de vulgarisation et d'instruction auxquelles le concours moral et technique du Comité Central du Club ne fera jamais défaut. Les membres actifs s'y entraîneront au vol à voile, prélude sage et profitable du vol au moteur.

Chaque section réunit avec le titre de membre honoraire, toutes les personnes qui veulent encourager et soutenir le développement de l'aviation dans leur ville et leur département ; et avec le titre de membre actif, tous ceux qui aspirent à s'initier au sport aérien.

Un comité provisoire est en voie de constitution à Sisteron. Nous demandons à toutes les personnes actives de nous apporter leur collaboration.

Nous convoquerons sous peu en Assemblée générale pour la constitution définitive de la

Section d'Aéro-Club de Sisteron

tous ceux que l'aviation intéresse au titre de sport, de tourisme ou de progrès économique et social.

Pour le Comité Central
de l'A. C. B. A.
le vice-Président
de l'Aéro-Club des Basses-Alpes
Marcel BLANC
Ingénieur,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Adresser toute demande de renseignements et correspondance à Monsieur BLANC, Ingénieur, à Saint-Auban-sur-Durance (Basses-Alpes).

Les Scouts et l'Aviation

Nous avons été heureux de signaler déjà la constitution de l'Aéro-Club des Basses-Alpes qui a pour buts généraux la vulgarisation de l'aviation sportive et de tourisme le développement de l'aviation commerciale dans le département et qui adopte comme moyen d'atteindre ses buts, l'initiation de ses membres actifs à l'aviation en général et pour le début, au vol à voile en particulier.

L'activité de l'Aéro-Club se manifeste chaque jour par des réunions conférences, formation de sections dans les centres importants et nous signalons aujourd'hui une manifestation nouvelle de cette activité : c'est l'appel de l'Aéro-Club à la grande famille scoute.

A Saint-Auban sur Durance, Monsieur Blanc ancien aviateur de guerre, Chevalier de la Légion d'Honneur, vice-Président de l'Aéro-Club des Basses-Alpes, après avoir, au cours d'une causerie, rappelé aux jeunes scouts les buts d'éducation physique et morale du Scoutisme, a su ainsi haranguer son jeune auditoire :

Scouts mes Amis !

« Pour satisfaire votre besoin de mouvement, votre amour d'aventure votre désir d'exercices utilitaires, vos principes de jeux collectifs où la joie, la gaîté, le plaisir, atteignent leur intensité maximum parce qu'ils sont partagés, je vois, à mon point du vue, un exercice supérieur à tous :

C'est le vol à voile.

En effet, planter un camp dans la campagne pour le vol à voile,

s'y installer avec soin pour y séjourner ;

y faire la cuisine pour ne rien perdre des heures favorables ;

monter et démonter les planeurs ;

les remorquer en haut des crêtes ;

les réparer quand ils sont cassés,

N'est-ce pas une manifestation complète de la vie intense du scout?

s'envoler chacun à son tour ;

remorquer et lancer un camarade ;

acquérir du coup d'œil, de la précision dans les gestes, discipliner ses réflexes ;

sentir qu'on prend possession d'un élément nouveau : l'air ;

N'est-ce pas l'éducation physique et morale telle que la veut le Scoutisme ?

Le vol à voile devait fatalement séduire nos jeunes scouts, comme sport agréable, utile, intelligent et moral.

Je dis : « Devait », au passé, *car les scouts sont déjà venus à l'aviation* ».

Puis, ayant dit les manifestations aériennes des scouts au Jamborée de 1933, à Godollo, en Hongrie, où la Pologne, la Hongrie et l'Autriche présentaient au total plus de 20 équipes avec une dizaine de planeurs et des avions à moteurs, où l'on put remarquer des manifestations aériennes dignes de vieux pilotes.

Monsieur Blanc signale le mouvement naissant en France des Scouts vers l'aviation. Plusieurs aéro-clubs ont su intéresser à leur vie les formations de scouts. Une coordination des efforts divers s'organise sous la direction de M. Pierre Baudin, Officier Aviateur de réserve, scout de France, qui fonde actuellement à Paris, *le clan des scouts de l'air relevant de la Fédération des Scouts de France.*

Le porte-parole de l'Aéro-Club des Basses-Alpes, intéresse plus particulièrement encore ses auditeurs attentifs quand il leur dit :

« Pour donner un sens pratique et positif à notre entretien, il faut que je vous dise que nous avons dans notre département l'Aéro-Club des Basses-Alpes et à Saint-Auban-sur-Durance une section active de cet Aéro-Club. Nous avons comme mission de contribuer au développement de l'aviation commerciale, du tourisme et du sport aérien. D'initier nos membres aux choses de l'air.

Nous débuterons dans l'initiation pratique par le vol à voile. (Exercices de planeurs au poteau, exercices de planeur lancé).

Nous accueillerons volontiers comme membres scolaires les jeunes scouts autorisés par leurs parents et les admettrons aux exercices pratiques.

Mais tous, tous les autres, ceux qu'une affectueuse frayeur des parents tiendra éloignés de ce sport, nous vous convierons, néanmoins, à suivre les exercices de vos aînés et de vos camarades. Nous vous expliquerons sur place le fonctionnement du planeur et de ses organes, et j'espère avoir l'occasion de vous réunir quelques fois encore pour vous parler de l'avion, de l'aviation, et des aviateurs.

On ne peut aimer qui l'on ne connaît pas ! Aussi, nous voulons vous faire connaître l'aviation pour vous la faire aimer.

Vous n'êtes pas appelés tous à être aviateurs professionnels, mais le développement aéronautique marche à si grands pas, que vous devez n'être point ignorants des progrès de ce moyen moderne de communication des peuples.

Les scouts seront plus tard l'élite des nations, vos principes de loyauté et d'honnêteté vous feront un devoir de défendre et soutenir l'aviation.

Car je vous dirai pour conclure, que l'aviation a besoin d'être soutenue, et après Madame Ennemonde Diard, je pourrais regretter de ne pouvoir assez enfler ma voix pour stigmatiser, pour gronder, ceux qui font du mal à nos ailes : Les indifférents, les timorés, les peureux, les « froussards » d'un côté et de l'autre les affairistes, les combinards, les chercheurs de fausses gloires.

Il y a dans l'aviation une élite qui a besoin d'être dégagée de ceux qui s'étouffent.

Messieurs les Chefs Scouts ! !

A cette élite, aux Chevaliers de l'Air, laissez venir vos petits Chevaliers Scouts, ceux qui ont promis le respect de la loi Scoute, loi d'honneur, de bonté, de travail.

Cette rencontre des Chevaleries Scoutes et Aéronautiques ne peut que faire du bien au pays ».

Association des Commerçants de Sisteron

Une importante réunion de la Fédération Languedoc, Provence, Côte d'Azur et Roussillon a eu lieu à Cavaillon le 10 janvier dernier sous la présidence de M. Leboucher.

Par suite du nombre d'associations de Commerçants des divers départements du Midi toujours en progression, diverses modifications ont été apportées aux statuts de la Fédération qui s'intitulera désormais *Fédération Méridionale des Groupements Commerciaux et Industriels.*

Le Conseil d'administration sera composé dorénavant d'autant de Vice-présidents qu'il y a de départements fédérés ; M. Fournier, de Digne, représentera à ce titre les Basses-Alpes.

Les cotisations en ce qui concerne les fédérations locales ou départementales sont fixées à 1 franc par membre au lieu de 0,50 et paieront en outre un supplément de 20 francs par syndicats groupés, plus 1 franc par membre à la confédération.

Ces assises fédérales qui avaient réunis un grand nombre de Présidents ou délégués des diverses associations du Midi ont eu à s'occuper en outre des questions fiscales, de contentieux, propagande, maisons à prix unique, annéantissement des exportations, emprunts, etc.. etc..

Dans l'ordre du jour qui a cloturé les travaux nous relevons principalement les vœux suivants adoptés par acclamation :

Exige : la protection de l'épargne et la répression de tous faits tendant au détournement de la fortune publique.

S'oppose à tous impôts nouveaux ou taxes apparentes ou déguisées. Se refuse à accepter que les deniers arrachés aux contribuables servent à combler les vides financiers crées par la gabegie ou les détournements commis au détriment de l'épargne française.

D'autre part nous rappelons que M. Coulanges, expert-comptable, secrétaire général du Front Unique, 37, Boulevard Dugommier, à Marseille, se tient gratuitement à la disposition de tous les membres de l'association pour toutes réclamations ou renseignements fiscaux. Joindre à l'envoi la carte de membre adhérent et un timbre pour la réponse.

A. REYNAUD.

© VILLE DE SISTERON

Union Mutualiste des Basses-Alpes

Le Conseil d'Administration de l'Union Mutualiste Départementale s'est réuni à Digne le jeudi 21 Décembre sous la présidence de Madame Massot-Devèze, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Malgré la neige et le froid rigoureux de nombreux Présidents de Sociétés de Secours Mutuels y assistaient accompagnés des délégués de leur Société.

Les délibérations du Conseil ont porté principalement sur la lettre-circulaire récemment adressée aux Présidents des Sociétés de Secours Mutuels par la Caisse Chirurgicale de Nice, lettre ou sont exposés les diverses modifications apportées aux règlements de la Caisse, notamment en ce qui concerne le relèvement des cotisations.

En comparant le chiffre des cotisations des caisses chirurgicales de la région qui est de l'ordre de 30, 40 et 50 francs, celui de la caisse chirurgicale de Nice, le Conseil estime que le relèvement à 15 fr. 25 pour les adultes et à 6 fr. 25 pour les deux premiers enfants, les autres étant exonérés, constitue une augmentation acceptable qui reste avantageuse pour les sociétés de Secours Mutuels, par rapport aux cotisations des organismes de même nature.

En outre, la caisse chirurgicale de Nice assure à ses adhérents, entre autres avantages, *le libre choix du chirurgien,* ce qui est d'une importance capitale pour les intéressés.

Le Conseil émet divers vœux touchant aux modifications du règlement et notamment en ce qui concerne les opérations multiples, les frais de transport des malades, et l'obligation d'affiliation collective des sociétés. Ces vœux vont être transmis immédiatement au Conseil de la Caisse chirurgicale afin que celui-ci puisse statuer sans retard et donner dans la plus large mesure satisfaction aux désiderata des Mutualistes Bas-Alpins.

En raison de l'affiliation déjà ancienne de l'Union Mutualiste des Basses-Alpes à la caisse chirurgicale de Nice et des avantages dont elle a bénéficié de la part de cet organisme véritablement Mutualiste, le Conseil estime que pour éviter toute équivoque, les dirigeants mutualistes et notamment MM. les Présidents de Sociétés de Secours Mutuels devront s'abstenir de faire partie du Conseil d'Administration de toute autre caisse chirurgicale quelle qu'elle soit ceci afin de maintenir la discipline mutualiste dans toute son intégrité.

Dans le but de renseigner très exactement par ses délibérations les Présidents des Sociétés de Secours Mutuels des Basses-Alpes, le Conseil décide qu'il sera adressé à chacun d'eux, une copie du procès-verbal détaillé de la séance.

Le Conseil prend ensuite connaissance de la correspondance échangée entre la Présidente de l'Union Mutualiste et les dirigeants de l'Union Interdépartementale pour la création du sanatorium de Thorenc, et regrette que certains malentendus se soient produits relativement à l'adhésion de l'Union Mutualiste des Basses-Alpes à cet organisme.

Le Conseil adressera ensuite ses sincères félicitations à M. Albert Martin, Président de la Société de Secours Mutuels de Digne et vice-Président du l'Union Mutualiste qui vient d'être récemment nommé par M. le Ministre du Travail, membre du Conseil d'Administration de la Caisse Départementale d'Assurances Sociales des Basses-Alpes.

Afin de marquer l'intérêt qu'il porte à toutes les œuvres de préservation sociale, le Conseil vote en fin de séance, une somme de cinquante francs pour l'achat du timbre antituberculeux.

Lectures pour tous

Le numéro de janvier de *Lectures pour tous,* avec ses 10.000 lignes mensuelles, est du plus vif intérêt. Et cependant nous croyons savoir qu'à partir de mars prochain, cette revue apportera à ses lecteurs habituels de passionnantes nouveautés qui la rendront plus attrayante encore et la maintiendront au premier rang des magazines français et étrangers. Nous tiendrons d'ailleurs nos lecteurs au courant.

Chambre de Commerce des Basses-Alpes

Dans une réunion extraordinaire, tenue à Digne, le 9 janvier, M. le Préfet des Basses-Alpes a procédé à l'installation des membres élus aux scrutins des 10 et 24 décembre dernier.

Au cours d'une charmante allocution, M. le Préfet, tout en félicitant les élus de la marque de confiance qui leur a été à nouveau témoignée, remercie la Chambre de Commerce toute entière pour le concours éclairé qu'elle apporte à l'Administration préfectorale. Il rend ensuite hommage aux travaux de l'Assemblée, à la direction dévouée et énergique de son Président et adresse un souvenir ému à la mémoire de M. Michel, décédé depuis la dernière installation.

Il fait procéder ensuite à la constitution du bureau. Le bureau sortant a été réélu à l'unanimité et se compose de M. Eyriès Emile, président, MM. Chaumeton Marcel, Bremond Joseph et Rippert Louis, vice-présidents, M. Gunz Henri, secrétaire-trésorier.

M. le Président prit ensuite la parole pour remercier, au nom de tous ses collègues, M. le Préfet de son aimable présidence et lui renouveler l'assurance de l'entière collaboration de la Chambre pour tout ce qui concerne la prospérité de notre pays. Il exprime le souhait que le département conserve longtemps à sa tête le dévoué fonctionnaire qu'est M. le Préfet, qui nous est arrivé précédé d'une réputation d'excellent administrateur.

MM. Bremond, vice-Président et Monier, Membre, sont désignés comme délégués au XIme Comité Régional.

M. Bompard est chargé de représenter la Chambre à l'Office des Transports et des P. T. T.

La Chambre procède ensuite à la désignation de six membres correspondants pour les années 1934 et 1935.

Une délibération de la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer, relative à la création d'un organisme central des Chambres de Commerce est renvoyée pour étude, à la XIme Région économique.

M. le Président donne lecture de la documentation réunie par le Comité National d'action contre les primes. Après échange d'observations, la Chambre, fidèle à ses précédentes délibérations, proteste à nouveau contre toutes les ventes avec primes ou timbres primes, qui portent un préjudice considérable à certaines catégories de commerçants.

M. le Président met ses collègues au courant des réponses reçues de MM. les parlementaires au sujet des divers vœux émis dans les réunions précédentes et qui leur avaient été transmis.

M. Rippert, Vice-Président, est chargé de défendre le point de vue de la Chambre, en s'opposant au remplacement du service des trains sur la ligne Digne-Saint-Auban, par un service d'autobus, lors de la réunion de la Commission chargée de statuer sur cette affaire.

Sur la proposition de M. Prève, la Chambre adopte le vœu suivant :

« La Chambre de Commerce de Digne et des Basses-Alpes,

« Prie M. Henri Garnier, Président de la Chambre de Commerce de Paris, de recevoir ses félicitations et ses chaleureux remerciements pour le lumineux exposé concernant les tentatives de redressement financier, au cours des douze derniers mois, présenté par ses soins à l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce, du 7 novembre 1933.

« Approuve sans réserves les critiques et directives énoncées dans ledit rapport.

« Insiste, plus que jamais, pour une sérieuse compression des libéralités gouvernementales, entr'autres aux coopératives et groupements similaires auxquels l'Etat n'est associé qu'en cas de déficit et qui font, en outre, perdre chaque année, au Trésor, d'importants impôts sur les bénéfices commerciaux, sans compter l'anomalie, pour ne pas dire plus, qui consiste à utiliser une partie des redevances versées par les commerçants et industriels pour soutenir des Offices créés pour les concurrencer à armes inégales.

« Attire l'attention des Pouvoirs Publics sur la nécessité de réduire à une seule tranche annuelle la Loterie Nationale pour éviter l'aggravation du préjudice très sérieux causé au Commerce et à la prospérité nationale en général, par ces saignées répétées à l'épargne.

« Demande enfin la réalisation des économies sévères dont il est toujours parlé, mais qui ne sont jamais réalisées,

« La Chambre de Commerce a le devoir de signaler le mécontentement général de ses ressortissants sur ces points, comme sur beaucoup d'autres, et prie M. le Président Garnier de vouloir bien transmettre à M. le Ministre du Commerce le présent vœu appuyant et complétant, dans son sens, les vœux présentés par l'Assemblée des Présidents ».

En terminant, M. Rullan Michel, membre nouvellement élu, remercie ses collègues de leur accueil chaleureux et leur donne l'assurance qu'il apportera tout son dévouement et toute sa bonne volonté à les seconder de son mieux, au cours de leurs travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

LE VOYAGE AU BOUT DE LA VIE

La vie d'un adulte se divise en trois périodes : de 20 à 45 ans, c'est la période d'accroissement de la situation sociale, de 45 à 60 ans, la période de « plafonnement » de la situation, après 60 ans, c'est la période de réduction, puis l'arrêt du travail.

Il faut savoir cela pour déterminer son plan de vie et garder pendant la dernière période le même standard de vie que précédement.

Les français ont toujours senti le besoin d'économiser pendant les périodes productives : c'est ce qui leur a valu leur réputation d'économes. Toutefois, l'épargne ne justifie plus aujourd'hui les espoirs qu'elle suscite, car le pécule est insuffisant si le chef de famille vient à décéder.

De là vient que les grandes compagnies d'assurances sur la vie ont augmenté depuis la guerre de façon considérable le nombre de leurs assurés. N'est-il pas réconfortant de savoir qu'en cas de décès l'assurance-vie vous verse le capital entier pour lequel vous êtes assuré ?

Si vous ne l'avez déjà fait, courrez aujourd'hui même chez un Agent d'assurances et parlez-lui de votre cas personnel, il vous fera d'intéressantes suggestions.

MIQUSIC

« Un professeur de l'Université de Stuttgard prétend que la musique fait pousser les cheveux »

(*Journaux*)

Ainsi donc, Messieurs et Mesdames,
Mettre dans les jeunes cerveaux
De vos enfants le gout des gammes
C'est leur faire un joli ca... do

Ils verront alors leur pelure
Sur leur « chef » croître sans arrêt
Et pourront dans leur chevelure
Même à cent ans faire la... ré

Une raie impeccable et nette
Dont grand nombre de vos amis
Ne peuvent plus orner leur tête
Ça ne leur est, las! plus per... mi

N'ayant pas un « chef » à musique
Pour que de tifs il s'attifa,
Leur crâne est un désert d'Afrique
Sans la moindre trâce d'al... fa

Il faut donc cultiver les notes
User du Dièze, du Bémol,
Si nous ne voulons voir, par bottes,
Nos douilles tomber sur le... sol

Et pour s'en aller dans la vie,
Bel Absalon, sachez cela,
Il faut pondre des mélodies,
Romances... mais restons en... la !

Et mon boniment, je rengaine,
Car il pourrait, c'est mon souci,
Se donner un air de rengaine
Que j'aurai transformé en... si.

Pour finir, avec énergie,
Amis lecteurs je vous convie,
Si vous êtes pris d'insomnie
A vous allonger sur le... do,
Ensuite, dégustez mes rimes,
C'est là le meilleur des régimes
Pour faire promptement... do do !

André TERRAT.

P. S. —

Si vous n'aimez pas la musique
Je sais un truc non moins fameux
Son résultat est identique.
Consultez donc la ribambelle
Des impôts et taxes nouvelles
Et... vous vous ferez des cheveux.

MON FILM

Et après...

L'Affaire Stavisky ne passionne pas seulement le public de la grande ville, elle passionne peut-être encore davantage celui des petites villes de province qui, n'ayant pas toujours des évènements locaux à commenter porte son attention aux affaires retentissantes qui émeuvent, qui mettent à nu les agissements de certains parlementaires, de fonctionnaires complaisants en y ajoutant la complicité de quelques magistrats ainsi que le révèle le scandale de Bayonne.

Par ces temps d'hiver, de froidure, dans notre petit trou alpestre ou les nuits sont plus longues que les journées, ou le travail de la campagne laisse des loisirs à nos paysans, ou l'ouvrier de l'atelier est au repos forcé par la crise et même le petit patron qui attend vainement une clientèle qui s'obstine à ne pas venir, tous se plongent dans la lecture des journaux attirant leur attention avec de gros titres en posant comme énigme le suicide de Stavisky.

Cette gigantesque affaire fait oublier d'autres évènements aussi importants que malheureux.

On ne pense plus qu'à elle ! On ne vit que par elle ! et on oublie la crise, on oublie qu'à la suite de toutes ces catastrophes, les affaires sont arrêtées, qu'elles sont tout au moins au ralenti. On oublie encore que, bientôt, une pluie de feuilles blanches nous rappellera à la triste réalité, lorsque nous constaterons que, si le marasme sévit dans le commerce, nos impôts n'auront pas diminués et que, malgré tout, il faudra payer.

Tous ces évènements détournent notre attention, mais l'heure viendra où nous constaterons avec amertume que le fisc nous attend au tournant de toute cette période d'agitations et de troubles, desquelles il ne sortira rien de bon.

SUIRAN.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Silo Coopératif. — Une conférence publique tendant à la création à Sisteron d'un silo coopératif régional, en vue de l'emmagasinement, du stockage, de la vente échelonnée et du financement de la récolte du blé, sera donnée dans la grande salle du 1er étage de la mairie, lundi prochain 22 janvier, jour de foire, à 14 heures, par M. Comte, professeur départemental d'agriculture, accompagné de M. Alfred Reynaud, membre de la Chambre départementale d'agriculture.

La création d'un silo coopératif à Sisteron serait du plus grand intérêt pour tous les producteurs de blé qui pourraient trouver ainsi un écoulement plus facile et plus rénumérateur de leur récolte.

Nous sommes persuadés que nombreux seront les cultivateurs qui assisteront à cette intéressante conférence.

Canal de Ventavon. — Dimanche avait lieu l'élection pour le renouvellement des syndics et syndics suppléants du Canal de Ventavon, pour la 2e Section, Upaix, le Poët, Mison et Sisteron. Elle a donné les résultats suivants. Ont obtenu :

M. Esclangon Ernest, Directeur de l'Observatoire de Paris, Membre de l'Institut, propriétaire à Mison, 240 voix, élu.

M. Siard Joseph, propriétaire à Mison, 217 voix, élu.

M. Curnier Siméon, propriétaire à Mison, 193 voix, élu.

M. Vollaire Joseph, propriétaire au Poët, 140 voix, élu.

M. Carle Jules, propriétaire à Upaix, 134 voix, élu.

M. Viguier Césarion, propriétaire au Poët, 131 voix, élu.

Union Mutuelle des Femmes.— Les Sociétaires qui n'ont pas acquitté leurs cotisations pour l'année 1933, sont priées de passer chez la Trésorière pour permettre le règlement des comptes de fin d'année.

Liste Electorale. — La liste électorale pour 1934 sera close le 4 Février. Les demandes d'inscription devront être déposées avant cette date au Secrétariat de la mairie accompagnées d'un certificat de radiation de la liste électorale du dernier domicile. Il ne sera procédé à aucune inscription d'office.

Chambrette Bas-Alpine de Lyon. — Pour fêter le 20e anniversaire de sa fondation, les membres de cette société se sont réunis le 6 janvier en un diner amical au siège, Brasserie de Genève.

Après avoir fait honneur à la table, le traditionnel Gâteau des Rois est l'objet du choix d'une Reine.

C'est à Mademoiselle Rousié qu'échoit cet honneur parmi nos charmantes Bas-Alpines.

La parole est ensuite donnée aux chanteurs, où jeunes et vieux ont rivalisé d'entrain.

Cette fête de famille s'est terminée par une farandole très animée.

Croix-Rouge Française. — Les premiers et troisièmes samedi de chaque mois, vous aurez l'avis du médecin sur l'état de santé de votre enfant, si vous le conduisez régulièrement aux consultations de nourrissons.

La prochaine aura lieu aujourd'hui 20 janvier à 10 heures.

Le médecin et le comité seraient reconnaissants aux mamans d'amener leur bébé dès l'ouverture.

Caisse d'Epargne. — Résumé des opérations pendant l'année 1933. — La Caisse devait au 1er janvier 1933, à 2.967 déposants 14.533.868,44 ; elle a reçu de 989 déposants 2.342.238,18 ; pour intérêts alloués 1933, 467.615,34 ;

Total : 17.343.721,96.

Elle a payé à 912 déposants 2.301.552,09 ; Solde au 31 décembre 1933 : 15.042.169,87.

Il est rappelé que le taux de l'intérêt pour l'année 1934 sera de 3,50 %. Les remboursements se feront autant que possible sans préavis, cependant pour les sommes importantes, il est recommandé de prévenir au moins huit jours à l'avance.

Foire. — Après demain lundi se tiendra dans notre ville la première foire de l'année communement appelée « foire de St-Antoine ».

Espérons en la clémence du temps.

Emploi obligatoire des Mutilés. — Dans le but de faciliter aux employeurs les obligations que leur crée la loi du 26 avril 1924, sur l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre, et, conformément aux accords intervenus entre le ministère du Travail et la Confédération Générale de la Production Française, l'Office départemental de la Main-d'Œuvre tient à la disposition des assujettis les formules de déclarations nécessaires.

Ces déclarations sont de deux sortes :

1. La liste annuelle des bénéficiaires occupés qui répond aux prescriptions de l'art. 3, de la loi et qui est à faire parvenir du 1er au 15 janvier de chaque année à M. le Préfet des Basses-Alpes. Elle concerne seulement le personnel occupé pendant l'année écoulée.

2. Déclaration simplifiée des vacances d'emplois qui répond aux prescriptions de l'art. 6 de la loi et qui doit être adressée à M. le directeur de l'Office départemental de la Main-d'Œuvre, place de l'Evéché, à Digne. Cette déclaration doit être établie en double exemplaire et accompagnée d'une enveloppe affranchie à l'adresse du déclarant. Elle doit comporter l'effectif du personnel réparti par catégorie ou spénel, au jour où elle est établie, percialité professionnelle. Un de ces exemplaires sera retourné à l'employeur après l'apposition au visa et de la signature du directeur de l'Office.

Avons Acheteurs

CAFES, EPICERIES, MERCERIES
BAZARS, MAGASINS VIDES

Faire offres Agence GIRARD, 53, Rue Carnot, à GAP.

© VILLE DE SISTERON

Service Militaire T. S. F. — Jeunes gens, vous avez tout intérêt à accomplir votre service militaire en qualité de Radio, dans la Compagnie des Transmissions du Régiment dans lequel vous serez affectés. Les avantages que vous retirerez de la sorte sont nombreux :

Classes de maniement d'armes réduites ; discipline plus douce ; perfectionnement dans l'étude de la T. S. F. ; service militaire instructif et accompli en techniciens plutôt qu'en militaires ; possibilité de vous orienter vers la Radio après votre service militaire.

Il vous suffit pour cela de suivre des cours élémentaires de Radio-télégraphie, soit sur place, soit par correspondance. Le programme en est très simple et à la portée de tous.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à la société de Radiotélégraphie et de Préparation militaire (agréée et subventionnée par le Gouvernement n° 12.371) 12, rue de la Lune, Paris, et demandez-lui la notice : Service Militaire T. S. F. dans la Compagnie des Transmissions. (S. M. C. T.)

Mise en vigueur de la loi sur les Allocations Familiales. — Le Ministre du Travail a fait connaître qu'un décret du 16 décembre 1933, inséré au Journal Officiel du 20 décembre, a rendu applicable à partir du 1er février 1934, la loi du 11 Mars 1932 sur les Allocations Familiales à un nouveau groupe d'industrie et de groupements : industries de l'alimentation, industries du papier, carton et caoutchouc, industries polygraphiques, industries des cuirs et peaux, certaines catégories professionnelles relevant de l'industrie du bois, industries des pierres et terres du feu, transport.

Les employeurs ressortissant à ces catégories ont donc à s'affilier dès à présent à une caisse de Compensation agréée de la circonscription où se trouvent situés leurs établissements. Ces employeurs seront en effet responsables vis-à-vis de leur personnel, du service des Allocations Familiales, à partir du 1er février 1934.

En outre, des sanctions prévues par la loi, ils s'exposeraient en ne satisfaisant pas à l'obligation légale, à des sanctions en dommages et intérêts de la part des chefs de famille qu'ils emploient, dommages qui ne sauraient être inférieurs au montant des Allocations dont ces chefs de famille auraient été frustés.

Mais il y a tout lieu de penser que le cas ne se produira pas, et que les employeurs rempliront scrupuleusement les obligations que la loi leur impose.

A VENDRE

Propriété

Quartier La Chaumiane. Pour renseignements s'adresser à Me BUÈS notaire ou à Madame AUBERT, 1, rue du Chêne, Marseille.

Appartements à louer

S'adresser à Mme Jules GIRAUD, Rue du Jalet, Sisteron.

CASINO - CINEMA

— AUJOURD'HUI —
DEMAIN, matinée et soirée

Actualités Paramount
Actualités parlantes et sonores

SYSTEME D
Comique parlant avec
ROLLIN et CHARBLAY
BACH dans...

Le champion du Régiment

avec Charles MONTEL
Georges TREVILLE
Georges PECLET

— Gaieté... Rire... et... Fou-Rire —

Ce film ayant obtenu le plus grand des succès, il serait prudent de retenir ses places.

La semaine prochaine
Maurice CHEVALLIER dans
LE LIEUTENANT SOURIANT

CAUSE SURNOMBRE

Je Cèderais

à bon prix pour la reproduction
Pigeons gros mondains, Carniaux rouge, Lynx de Pologne, Gauchois, Queue de Paons, Capucins Anglais. Tous ces pigeons sont issus de parents primés et de pure race garantie.

Lapins géants des Flandres, issus de parents pesant 14 et 16 livres, géant blanc du Bouscat, 10 et 12 livres, japonais tricolore, blanc de Vendée et Cobayes tricolores.

S'adresser à DUSSERRE René, Villa Louise, SISTERON.

Pension les flots

MENTON (Alpes Maritimes)

Bord de mer ; toutes chambres au soleil ; vie de famille. Prix à partir de 22 francs, tout compris. La Directrice se charge de la surveillance de jeune personne.

L'ALMANACH VERMOT

L'Almanach Mathieu de la Drôme sont en vente à l'Imprimerie-Librairie Pascal Lieutier, Sisteron.

Etat-Civil

du 12 au 19 janvier

NAISSANCES

Vincent de Luca, rue Saunerie.

DÉCÈS

Joséphine Toussaint Silvy, 71 ans, épouse Clément, rue de l'Evêché— Clarisse Julie Clavel, veuve Estublier, 78 ans, rue du Gd Couvert.

REMERCIEMENTS

Les familles COLOMB, ROSSO, PACHE, HOUILLON, ESTUBLIER, GIRARD, ARNAUD, ROLLAND, CLAVEL, CHABRIER, MARTIN, BRUN, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Mme Veuve ESTUBLIER Clarisse
née Clavel

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante, et alliés et leur adressent leurs remerciements.

REMERCIEMENTS

Les familles CLEMENT, BREMOND, SILVY, BERTRAND, SPPAGGIARI, ALTIERI, MAYOL, et PALANQUE remercient leurs parents et amis des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame Joséphine CLEMENT

Le Monde colonial illustré

Sommaire du numéro du mois de Janvier N° 125

1) L'ouvrier Français est-il anticolonial ? par S. Reizier ; 2) Un maître de la médecine française chez les lépreux d'Océanie, 7 photos, (Docteur Le Mée) ; 3) La Légion étrangère quand elle est au repos, 6 photos ; 4) A travers le Maroc nouvellement pacifié, ce qu'a vu un géologue, par Clariond, ce qu'a vu un botaniste, par Emberger, 6 ph. ; 5) Bêtes et chasses au Tchad, par Zya-Peli, 6 photos ; 6) Il faut des colons aux colonies : les cadres blancs, par M. A. Leblond, 3 photos ; 7) En Cochinchine : la crise rizicole prend fin ; 8) Le raid Vuillemain, 2 photos ; 9) Les journées du dattier, 1 photo ; 10) Le berceau gabonais, 1 photo ; 11) Alcide Delmont à la cote d'ivoire, 1 photo ; 12) Propos du hargneux, par Bagherra ; 13) L'industrie nationale et l'outillage de l'empire français, par Pierre Taittinger ; 14) L'eau aux colonies ; 15) Le matériel agricole colonial ; 16) Rouen, port colonial ; 17) Air France. Le groupement aérien le plus important d'Europe ; 18) Madagascar a surmonté la crise ; 19) Les livres par le chartiste.

A VENDRE

DOMAINE RURAL de 10 hectares arrosables gratuitement, électricité, proximité route Nationale et chef lieu de canton. Libre de suite.

S'adresser à Me BUES, notaire à Sisteron.

Ancienne Boulangerie Garcin

Gustave TARRIUS

Successeur

35, RUE DROITE — SISTERON

informe le public Sisteronnais que l'on trouvera à son magasin la meilleure fabrication de
ROI DU PAYS
au beurre pur d'Issigny.

---

2 Maisons

A VENDRE

l'une à la Coste et l'autre à Bourg-Reynaud, conviendraient à propriétaires ou retraités. ESMIEU, notaire.

TERRAINS

quartier des Plantiers.

S'adresser, ESMIEU, notaire.

HOTEL DE LA POSTE

ENTIÈREMENT REMIS A NEUF
RESTAURANT ET PENSION DE FAMILLE
SALLE DE BAINS ET DOUCHES
—«»— *Garage Chauffé.*
Confort Moderne —«»—

D. BOREL

PROPRIÉTAIRE

Rue Droite — SISTERON

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

chirurgien-dentiste

Cabinet ouvert le Dimanche
Maison MARNEFFE, Ancienne Poste quatre coins, Sisteron

A VENDRE :
un PISTON nikelé avec sa boite. Etat de neuf.
S'adresser au bureau de journal.

LES AGENDAS 1934
DE COMMERCE ET DE POCHE
sont en vente à l'Imprimerie-librairie LIEUTIER, Sisteron

GRAND CHOIX DE CARTES FANTAISIE
à la Librairie LIEUTIER, Sisteron.

La Grippe

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse souvent des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, le catarrhe et l'emphysème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et l'oppression.

Une boite est expédiée contre mandat de 5 frs. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 boulevard Henri IV, Paris.

COMMERÇANTS !
INDUSTRIELS !

FAITES FAIRE VOS

IMPRIMES

TOUS LES PAPIERS — TOUS LES FORMATS

à l'IMPRIMERIE
— PAPETERIE —
LIBRAIRIE
PASCAL LIEUTIER
25, RUE DROITE —o— SISTERON
Travail soigné — Livraison rapide
—:— Consultez-nous —:—

BANQUE des ALPES

Société anonyme au capital de 6 millions
Ancienne Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)
Siège Social à Gap, rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : EMBRUN, LARAGNE, SAINT-BONNET, SISTERON, BRIANÇON, (Ste-Catherine), VEYNES, SEYNE LES-ALPES

Bureaux auxiliaires : GUILLESTRE (Lundi), SERRES (Samedi), LA MOTTE-DU-CAIRE, LUS-la-CROIX-HAUTE, L'ARGENTIÈRE, BRIANÇON-VILLE

Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Depôts de fonds avec intérêts
OPÉRATIONS DE BOURSE
Paiement de Coupons
Encaissements d'effets de Commerce
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Comptes-Courants Commerciaux

ON DEMANDE Un Apprenti à l'Imprimerie LIEUTIER, à Sisteron. S'y adresser de suite.

CHOCOLAT DE
L'UNION

ECRIVEZ à notre service publicité qui vous adressera notre NOUVELLE NOTICE BISTRE.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON
P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

HORAIRE

Matin

1r *service*		2e *service*	
dép. Gap :	5 h.30	Digne	9 h.
Sisteron	7 h.	Sisteron	10 h.
Digne	8 h.	arr. Gap	11 h. 30.

Soir

3e *service*		4e *service*	
Sisteron	13 h.	Digne	17 h. 10
		Sisteron	18 h. 15
Digne	14 h.	arr. Gap	20 h. 30

Prix des places : Sisteron-Digne, 8 frs.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier.

Parlez-moi d'amour...

Oui ! laissez-le vous parler d'amour, vous en parler avec cette voix chaude et prenante, vous parler de bien d'autres choses aussi, amusantes ou sérieuses. C'est de votre nouveau Philips 834 que nous voulons parler. Il vous permettra de goûter purs, musicaux, exquis, tous les plaisirs de la T.S.F., tous les programmes.

Ecrivez-nous, sur simple demande nous vous l'installerons à l'essai, chez vous, sans frais ni engagement de votre part. Et vous jugerez profitable d'avoir un véritable poste " Super-Inductance " au prix d'un poste quelconque.

PRIX IMPOSÉ
1.850 Frs

PHILIPS 834 A *"SUPER-INDUCTANCE"*

Distributeurs Officiels :
C. FIASTRE et M. SCALA
—o— SISTERON —o—
Téléphone 101.

Agences :
Oraison-Forcalquier : M. SAURET
Les Mées : M. BONNEFOY ;
Manosque : M. ALLEMAND.
Valensole-Riez : M. GIBERT.

Crédit Lyonnais

Agence de DIGNE, 28, Boulevard Gassendi, Téléph. 37
Bureau rattaché : SISTERON, Téléph. 113, ouvert le mercredi

Souscrivez sans frais aux
BONS DU TRESOR 5 % NET
émis à 975 francs.

Remboursables en 5 ans à 1.000 Francs
Remboursables en 10 ans à 1.050 Francs
Remboursables en 15 ans à 1.100 Francs

© VILLE DE SISTERON

— GARAGE MODERNE —

Etablissements **F. JOURDAN & Marcel FIASTRE**

MATHIS

Avenue de la Gare **SISTERON**

COMPAGNIE DES

Transports Citroen

DES ALPES

10, Avenue de Grenoble - GAP

TÉLÉPHONE 2-33

Services Réguliers

Ligne n° 1 GAP - BRIANÇON

Gap	16 h. 30	Briançon	7 h.
Embrun	17 h. 45	L'Argentière	7 h. 30
L'Argentière	18 h. 45	Embrun	8 h. 10
Briançon	19 h.	Gap	9 h. 15

Ligne n° 2 — GAP - MARSEILLE

Gap	6 h. 00	16 h.00	Marseille	7 h. 00	16 h.
Sisteron	7 h. 05	17 h. 00	Aix	7 h. 40	16 h. 45
Aix	9 h. 20	19 h. 20	Sisteron	10 h. 15	19 h. 15
Marseille	10 h. 15	20 h. 15	Gap	11 h. 15	20 h. 15

Bureau à Marseille : BAR-VENTURE, 12 Porte d'Aix.
Bureau à Sisteron : JEAN GALVEZ, transports.

Ligne n° 3 — GAP-GRENOBLE - ROUTE NAPOLÉON

Gap	6 h. 15	15 h. 15	Grenoble	7 h.45	15 h. 30
Corps	7 h. 30	16 h. 30	Laffrey	9 h. 00	16 h. 30
Laffrey	9 h. 00	18 h. 00	Corps	10 h. 15	17 h. 45
Grenoble	9 h. 45	19 h. 00	Gap	11 h. 30	19 h. 10

Bureau à Grenoble : 15, Rue Montorge.
Bureau à Gap : CAFE DE LA BOURSE, Place Alsace-Lorraine

Ligne n° 4 — GAP-NICE — Route Napoléon

Gap	6 h. 00	Nice	14 h. 00
Digne	8 h. 00	Cannes	15 h. 00
Cannes	11 h. 30	Digne	19 h. 00
Nice	12 h. 30	Gap	21 h. 00

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES

L'ALMANACH VERMOT EST PARU

en vente à l'imprimerie-librairie Lieutier

En vente à la Librairie Lieutier.

SISTERON JOURNAL
est en vente à

MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, rue Cannebière.

AIX, chez M. MILHAVET, journaux tabacs, cours Mirabeau,

et à l'imprimerie-librairie Lieutier

Maladies de la Femme

LE RETOUR D'AGE

Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes, bientôt la Femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit à des intervalles réguliers, faire usage de la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Métrite, Fibrome, Maux d'Estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 11

---

je fais tout

vous offre gracieusement

Un moteur de diffuseur

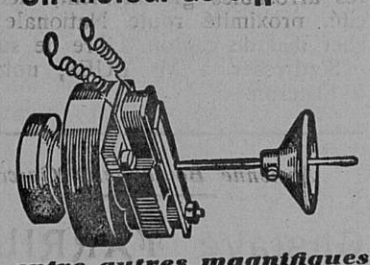

entre autres magnifiques

PRIMES

pour un abonnement ou renouvellement d'abonnement d'un an à JE FAIS TOUT, la revue moderne des métiers. Cinquante-deux numéros par an, vous permettant de tout faire vous-même chez vous, pour 45 francs.

Nos primes gratuites sont des outils ou objets de première qualité et de valeur réelle, toujours visibles à nos bureaux.

Abonnez-vous à JE FAIS TOUT
13, rue d'Enghien, Paris (Xe)

DICTIONNAIRE UNIVERSEL LAROUSSE (en deux volumes).

LAROUSSE MEDICAL, ILLUSTRE, (1 volume).

En vente à la Librairie Lieutier

TOUS LES IMPRIMÉS
TOUTES LES FOURNITURES
SCOLAIRES et de BUREAUX
sont en vente à l'Imprimerie-Librairie P. Lieutier.

OU CHOISIR UNE ROBE ?
MAIS DANS

FRANÇOISE

ou

les modes en couleurs

le journal IDÉAL { frais / jeune / pimpant / de bon goût } mais { ingénieux / utile / pratique }

3,75

90, Champs-Élysées, Paris

DEPUIS 70 ANS

par sa formule unique, complète, merveilleusement conçue pour la beauté du teint et la santé de la peau, la Crème Simon veille, jour et nuit, sur votre beauté.

CRÈME SIMON

bien observer le mode d'emploi

---

même en payant

2 FOIS PLUS CHER

VOUS N'AUREZ JAMAIS

UNE VOITURE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE AUX

C 8-10-15 CV CITROËN

Concessionnaire exclusif :

Garage CHAMPASSON & Cie
AVENUE DE GRENOBLE - GAP

Arrondissement de Sisteron :

AILHAUD & Cie
SPLENDID' GARAGE - SISTERON

Le Gérant.

Vu, pour la légalisation de la signature, ci-contre, le maire,

© VILLE DE SISTERON